

Eau-Secours-Briançonnais.

Note en vue de la réunion de travail privée des Conseillers communautaires du 26/06/14,
sur le contrat de DSP Assainissement et sa renégociation.

Nous espérons que cette réunion de travail à laquelle vous êtes conviés vous permettra de participer effectivement aux décisions importantes qui seront prises après votre rencontre.

Eau-Secours-Briançonnais, association des usagers, et les payeurs de factures d'assainissement exorbitantes n'ont aucune possibilité de négociation avec la SEERC, sinon en interpellant les élus, ce que nous faisons depuis 7 ans. Rien n'ayant changé sur la facturation, le mécontentement perdure depuis des années.

Ayant la sensation d'être considérés plutôt comme des « trouble-fêtes » que comme des partenaires –ce que nous regrettons–, nous souhaitons vous communiquer en temps utile l'essentiel de nos analyses et de nos demandes sur la renégociation.

- Le texte du contrat donne des pouvoirs très étendus à la CCB pour contrôler la DSP. Il lui donne aussi des moyens financiers pour le faire : plus de 50 000 €/an.
En fait, cette capacité contractuelle de contrôle correspond à une obligation morale de contrôle de la DSP par le concédant. Nous pensons que ce contrôle n'a été que faiblement –ou pas du tout– exercé par la collectivité depuis l'origine du contrat en 2006.
 - Nous savons que la renégociation du contrat avec la SEERC Lyonnaise des Eaux est une partie difficile : dès qu'il s'agit de négocier sur ce qui est important pour les usagers (la charge financière qui leur est indûment imposée), on touche directement au bénéfice de la Lyonnaise, qu'ils défendent bien sûr becs et ongles.
Les représentants de la CCB à cette négociation et leur conseil, M. du Fau de la Mothe, voient bien que la SEERC les « balade » depuis plus de 2 ans. Le délégataire ne « lâchera rien d'important » tant que la CCB ne montrera pas sa force. Ceci passe notamment par la connaissance du dossier par un maximum d'élus.
 - Face à cet adversaire difficile, voici les éléments de positionnement que nous proposons :
 - Chercher des leviers :
 - < analyser sérieusement les conditions d'une rupture du contrat,
 - < et constituer un dossier solide des manquements du délégataire, pour le faire valoir dans un contentieux lié à la rupture du contrat,
 - < mettre en place la Commission de contrôle financier (ce que nous avons demandé avec insistance, sur le conseil de M. du Fau de la Mothe) et la faire fonctionner (elle a été créée en février 2013 ... et ne s'est jamais réunie !),
 - < demander un audit de la Cour des Comptes (ce que nous demandons depuis des années),
 - < s'adjoindre des compétences (M. du Fau de la Mothe, et d'autres spécialistes),
 - Chercher des alliés :
 - < la préfecture,
 - < les usagers, et en particulier Eau-Secours-Briançonnais (pourquoi pas ? nos objectifs seraient-ils divergents ?)
 - Ne pas se mettre en position de faiblesse sur la clause financière de l'avenant n°1 : comme nous l'a dit M. du Fau de la Mothe, il faut faire valoir le caractère illégal de cette clause et ne même pas la mettre en discussion dans la négociation.
 - Mettre en place une véritable capacité de suivi et de contrôle de la DSP en interne à la CCB. Nous avons demandé que 2 postes soient créés pour cela : la CCB en a créé ½ ... qui, à notre connaissance, est vacant depuis un an !
 - Quels sont pour nous les points essentiels sur lesquels la CCB doit obtenir satisfaction ? :
 - Clarté et contrôle des coûts réels de l'assainissement.
 - Des prix calés sur ces coûts réels.
 - Remise à plat du coefficient k de révision des prix.
 - Annulation des frais de gestion exorbitants s'appliquant à Val des Prés (« les 12% »).
 - Restitution des trop-perçus sur le dos des usagers depuis 2006.
- Ce sont bien des résultats concrets et très significatifs qu'il s'agit d'obtenir sur ces différents points.

- D'ores et déjà, la CCB doit prévoir d'ouvrir à nouveau une négociation sur les prix en 2016, prochaine échéance quinquennale prévue par le contrat. En effet, le temps aura passé, les conditions auront changé, la 1^{ère} renégociation aura abouti (espérons ...) et ses effets pourront être mesurés.

Le Conseil d'administration d'Eau-Secours-Briançonnais,
Le 23/06/2014.